

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 18 juin 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 10 juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LÉROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Yves GIMAY qui donne pouvoir à Mme Chantal BEAUDOIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien MORO est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.55/06.21

Objet : Budget Ville 2021
Versement d'une subvention exceptionnelle
Meeting d'athlétisme – édition-2021
Groupement Athlétique de la Basse-Seine (GABS)

Délibération n°: D.55/06.21

Objet : Budget Ville 2021
Versement d'une subvention exceptionnelle
Meeting d'athlétisme – édition-2021
Groupement Athlétique de la Basse-Seine (GABS)

Monsieur BELGHACHEM indique que dans le cadre de la politique qu'elle mène en faveur des associations, la Ville de Lillebonne leur attribue, chaque année, des subventions afin de les aider à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et leur permettre de développer diverses activités et actions.

En ce sens, la Ville a autorisé, par délibération n°D.28/03.21 du 25 mars 2021, le versement d'une subvention de 4 800 euros en faveur du Groupement Athlétique de la Basse-Seine (GABS) pour l'organisation du meeting d'athlétisme édition-2021.

Cette manifestation, qui s'est déroulée le 05 juin 2021, a intégré le circuit national des meetings, proposant notamment huit épreuves élites, réservées aux athlètes de haut niveau. Ont également eu lieu de nombreuses épreuves régionales ouvertes à tous (courses, sauts, lancers...), une course pour les enfants de l'Anim'cross intervillages ainsi que des épreuves handisports. Il est à noter qu'une dizaine de meetings seulement se trouve ainsi valorisée sur le territoire national.

Cette promotion du meeting au niveau national a cependant occasionné des dépenses supplémentaires pour le GABS. L'association sollicite, par conséquent, la Ville de Lillebonne pour l'obtention d'une aide financière complémentaire exceptionnelle de 2 400 euros, en complément de la subvention inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2021.

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de soutenir financièrement l'association du Groupement Athlétique de la Basse-Seine (GABS) pour l'organisation du meeting d'athlétisme édition-2021,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. Sébastien MORO (Elu de la majorité), membre de l'Association GABS ne prend pas part au vote de la délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 400 euros au Groupement Athlétique de la Basse-Seine (GABS), au titre de l'année 2021, dans le cadre de l'organisation du meeting d'athlétisme édition-2021,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget Ville (nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé"/ fonction 40).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,